

## Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2022

### Budget eau et assainissement

#### I. Le cadre général du budget primitif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour une année civile. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à encaisser les recettes et payer les dépenses qui y sont inscrites. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel qui respecte les grands principes budgétaires : annualité, unité, universalité, équilibre et antériorité. Il doit être voté par le Conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril les années de renouvellement du Conseil, puis transmis au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif « eau et assainissement » a été voté le 13 avril 2022 par le Conseil municipal après le vote du compte administratif 2021. Il intègre donc les résultats budgétaires et les restes à réaliser de l'exercice précédent. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Comptablement, le budget est structuré en 2 sections, celle d'exploitation et celle d'investissement, qui doivent être présentées chacune en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

#### II. La section d'exploitation

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à l'exploitation courante des services. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par cette section, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant l'autofinancement qui permet de financer les investissements prévus.

##### A) Les principales dépenses et recettes d'exploitation

Dépenses	Montant en €		Recettes	Montant en €	
	BP 2021*	BP 2022		BP 2021	BP 2022
Chapitre 011	30 400.00	30 790.00	Chapitre 70	94 433.83	97 400.00
Chapitre 012	28 050.00	32 700.00	Chapitre 74	0.00	17 500.00
Chapitre 014	11 000.00	6 754.00			
Chapitre 65	0.00	1 110.00			
Chapitre 66	8 000.00	7 250.00			
Chapitre 67	4 000.00	2 010.00			
Chapitre 68	0.00	323.58			
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>81 450.00</b>	<b>80 937.58</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>94 433.83</b>	<b>114 900.00</b>
Chapitre 023	479.33	285.25			
Chapitre 042	48 909.70	64 667.00	Chapitre 042	11 824.56	12 158.00
<b>Total opération d'ordre</b>	<b>49 389.03</b>	<b>64 952.25</b>	<b>Total opération d'ordre</b>	<b>11 824.56</b>	<b>12 158.00</b>
Déficit reporté 002	0.00	0.00	Excédent reporté 002	24 580.64	18 831.83
<b>Total général</b>	<b>130 839.03</b>	<b>145 889.83</b>	<b>Total général</b>	<b>130 839.03</b>	<b>145 889.83</b>

\*Budget primitif et décisions modificatives intervenues au cours de l'exercice

Les dépenses d'exploitation sont constituées des chapitres suivants :

Chapitre 011 - Charges à caractère général - comprenant les consommations d'électricité des stations de relevage, de pompage et d'épuration ainsi que leur entretien régulier, l'achat de fournitures (compteurs d'eau, raccords...), les analyses d'eau.

Chapitre 012 – Charges de personnel. Ce budget reverse au budget général depuis lequel est établi la paye, le salaire et les charges s'y affèrent d'un agent.

Chapitre 041 – Atténuations de produits - qui comptabilise les reversements à l'Agence de l'eau des redevances perçues au titre de la lutte contre pollution de l'eau et de la modernisation des réseaux.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante - constatant des admissions en non-valeur de créances.

Chapitre 66 - Charges financières – correspondant aux intérêts de la dette, en diminution en 2022.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles – prévoyant des annulations de titres et un réajustement de l'état de la dette.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations - intégrant les provisions pour risques de créances non recouvrables.

Les dépenses d'ordre constituées de l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) sont ventilées ainsi :

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/04/2022 007-210702320-20220413-2022_049-DE

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section – comptabilisant les amortissements des travaux.

Les recettes d'exploitation sont regroupées dans les chapitres suivants :

Chapitre 002 – Résultat d'exploitation reporté - qui conformément à la délibération d'affectation des résultats reprend l'excédent reporté de la section d'exploitation,

Chapitre 70 - Produits des services – comptabilisant les prestations fournies (vente d'eau, location des compteurs, participation à l'assainissement collectif...)

Chapitre 77 – Produits exceptionnels – correspondant à une subvention d'exploitation versée par le budget général et nécessaire en 2022 pour équilibrer le budget.

Les recettes d'ordre correspondent aux amortissements des subventions perçues pour des travaux d'investissement.

Les dépenses et recettes totales d'exploitation s'élèvent à 145 889.83€.

### III. La section d'investissement

Contrairement à la section d'exploitations qui implique récurrence et quotidienneté, la section d'investissement est liée à des opérations ponctuelles qui modifient ou enrichissent le patrimoine du budget de la chaufferie bois.

#### A) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
16 - Emprunts et dettes	9 800.00	10- Dotations et réserves	1 500.00
21- Immobilisation corporelles	24 250.00	13 -Subventions et participations	0.00
23 – Travaux en cours	103 543.19	16- Emprunts	0.00
<i>Restes à réaliser exercice précédent</i>	<i>1 230</i>	<i>Restes à réaliser exercice précédent</i>	<i>0.00</i>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>138 823.19</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 500.00</b>
////////////////////		021- Vir. de la section de fonctionnement	285.25
040 – Opération d'ordre entre section	12 158.00	040 – Opération d'ordre entre section	64 667.00
041 – Op. d'ordre à l'intérieur de la section	575 773.34	041 – Op. d'ordre à l'intérieur de la section	575 783.34
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>587 931.34</b>	<b>Total opération d'ordre</b>	<b>640 735.59</b>
001 - Déficit d'investissement reporté	0.00	001 -Excédent d'investissement reporté	84 518.94
<b>Total général</b>	<b>726 754.53</b>	<b>Total général</b>	<b>726 754.53</b>

Les recettes d'investissement comprennent les différents chapitres suivants :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves – comptabilisant le fonds de compensation de la TVA.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement – Sans objet en 2022.

Chapitre 16 – Emprunt – Aucun emprunt n'est prévu en 2022.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 640 735.59€ et comprennent :

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement de 285.256€

Chapitre 040 – Opérations d'ordre en section pour 64 667€ reprenant l'amortissement des travaux.

Chapitre 041 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement – pour régularisation d'intégrations antérieures non effectuées à hauteur de 575 783.34€.

Les dépenses d'investissement sont constituées des chapitres :

16 – Emprunts et dettes assimilés correspondant au remboursement du capital de la dette

21 – Immobilisations corporelles comptabilisant notamment l'achat des terrains nécessaires à la constitution des périmètres de protection de captages (19 250€) et l'achat de compteurs de production

23 – Immobilisations en cours où sont inscrits les crédits pour instaurer un périmètre de protection et solder les travaux de la traversée du village (tranche 2).

Les dépenses d'ordre reprennent les montants des intégrations à régulariser et les amortissements des subventions.

Les dépenses et recettes totales d'investissement s'équilibrent à hauteur de 726 754.53€.

#### C) Etat de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la dette de ce budget s'élève à 151 618.42€. Sa structure ne représente pas de danger, les trois prêts en cours étant à taux fixe.

Fait à Saint Etienne de Lugdarès, le 19 avril 2022

Mme le Maire,  
Françoise BENOIT



*[Signature]*

RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/04/2022 007-210702320-20220413-2022_049-DE